

FRAIS DE SEJOUR EN CHIRURGIE & MEDECINE

FORAITS CHAMBRE INDIVIDUELLE

Tarification en vigueur au 28/01/2019

Ambulatoire	Ambu Confort	Télévision Wifi Coffre-fort	80€ /jour
	Confort	Télévision Wifi Coffre-fort Ligne téléphonique + 1 € de communication	85€ /jour
Hospitalisation Chirurgie	Confort Plus	Prestations du forfait Confort + Petit déjeuner continental (<i>sauf contre-indication médicale</i>) + 1 magazine par séjour ou un quotidien tous les matins (<i>pas de journal dimanches & jours fériés</i>) + 1 trousse bien-être	95€ /jour
	Premium	Grande chambre Mobilier design Mini bar Télévision grand écran plat Déjeuners à la carte pour le patient Plateau de courtoisie tout le séjour (café, thé, chocolat...) Pension complète pour l'accompagnant (repas et nuit inclus dont petit déjeuner continental) Gratuité du parking durant tout le séjour Prestations du forfait Confort Plus	175€ /jour

- Pour les soins palliatifs, vous serez installé(e) en chambre individuelle Confort. Elle vous sera facturée à hauteur de votre prise en charge mutuelle, dans la limite de 85€/jour.
- Réservation d'une chambre individuelle à effectuer dès votre inscription (attribuée en fonction des disponibilités).
- Chèque d'acompte demandé à l'admission aux patients non détenteurs d'une assurance complémentaire ou mutuelle.
- **Facturation du 1^{er} jour d'hospitalisation au jour de sortie inclus, quelle que soit l'heure d'entrée et de sortie. (Décret n° 2019-719 du 8 juillet 2019).**
- Les repas du patient sont compris dans tous les forfaits.

SUPPLEMENTS CHAMBRE DOUBLE (facultatifs)

Télévision (Hospitalisation chirurgie) :	5,60€ /jour
Wifi :	4,60€ /jour
Pack Connectik® : Télévision + Wifi	7,50€ /jour
Téléphone (hors ambulatoire) : Ligne téléphonique + 1€ de communication	4€ /séjour

La chambre double est prise en charge par la sécurité sociale.
Toute prestation hôtelière est en supplément.

Les prix sont indiqués sous réserve de modification de la tarification en vigueur.

FORFAIT JOURNALIER - TICKET MODERATEUR

Le forfait journalier de 20€ par jour (sortie incluse), est institué par le gouvernement depuis avril 1983 et est à la charge du malade (hors maternité, accident du travail, régime Alsace-Moselle, invalide de guerre).

Depuis septembre 2006, une participation forfaitaire de 24€, restant à la charge de l'assuré, est applicable aux actes dont le tarif est égal ou supérieur à 120€ (sauf cas particulier). Si le total des actes est inférieur à 120€, le montant du ticket modérateur sera de 20% de la base du tarif sécurité sociale sur les frais de séjour et honoraires (sauf cas d'exonération). Décret 2011- 201 du 21 février 2011.

PRESTATIONS HOTELIERES A LA CARTE

TROUSSE BIEN-ETRE : nécessaire de toilette complet 7€

CARTE ACCES PARKING 5€
(réservée aux enfants hospitalisés de 13 ans ou moins, hors ambulatoire, valable 3 jours)

ACCOMPAGNANT :

- **Menu du jour** : entrée, plat chaud, fromage, dessert, thé ou café.... 12€/Repas
- **Forfait nuit + petit déjeuner** 22€/nuit

ACCOMPAGNANT (SOINS PALLIATIFS) :

- **Menu du jour** : entrée, plat chaud, fromage, dessert, thé ou café..... 5€/Repas
- **Forfait nuit + petit déjeuner** Offert

HONORAIRES DES MEDECINS

Santé Atlantique et les médecins y exerçant, sont conventionnés. Certains praticiens peuvent pratiquer un complément d'honoraires qui figure sur la facture, en sus des frais de séjour.

Les honoraires complémentaires pourront, le cas échéant, et en fonction de votre contrat, être remboursés partiellement ou totalement par votre mutuelle, à l'aide la facture acquittée, qui vous sera établie à votre sortie de la clinique.

Renseignez-vous, les suppléments peuvent être pris en charge par votre assurance complémentaire ou votre mutuelle.